



COLLÈGE JURIDIQUE
franco-roumain d'études européennes

Année Universitaire 2011/2012
Licence I – Semestre I

METHODOLOGIE LA DISSERTATION

Travaux dirigés de M. Damien BOUVIER, Secrétaire général, Collège juridique

Qu'est ce qu'une dissertation juridique ?

PRESENTATION

I. Remarques générales à propos de la dissertation

La dissertation juridique est un exercice théorique qui s'oppose en ce sens à l'exercice du cas pratique (ou consultation).

La dissertation juridique est une démonstration : l'étudiant doit adopter une problématique sur la base d'un sujet proposé et ensuite démontrer la réponse donnée à la problématique. Une démonstration suppose l'utilisation d'arguments qui s'appuient sur des références précises. Une démonstration est plus qu'un simple exposé : elle propose une analyse, une synthèse des éléments selon une vision précise et construite.

La dissertation comprend deux parties : l'introduction et le développement. Il n'y a pas de conclusion et le développement se fait toujours en deux parties. L'introduction fait en général le 1/3 du corps du devoir, et les deux parties doivent être équilibrées (chacune le 1/3 du devoir)

II. Le travail préparatoire à la définition d'une problématique

« Il faut traiter tout le sujet mais rien que le sujet »

Le travail préparatoire est composé de quatre étapes

Première étape : reconnaître les termes principaux du sujet. Ne jamais se précipiter pour lire un sujet, et toujours le lire plusieurs fois. L'idéal est de le recopier sur lede brouillon. Ensuite, il convient d'en souligner les termes principaux qui nous apparaissent fondamentaux. Une attention particulière doit être apportée aux noms mais également aux mots de liaisons (par exemple « et, avec, pendant ») ; aux adjectifs, aux adverbes.

Deuxième étape : poser les définitions des termes principaux. Attention : en droit les mots ont un sens bien précis et chaque définition posée doit être la plus complète et la plus précise possible.

Pour les mots de liaisons, les adverbes, les adjectifs, les verbes, au lieu d'une définition, on cherchera plutôt à poser des synonymes.

Cette étape permet la bonne compréhension du sujet et permet d'éviter les hors sujet : on peut évacuer d'emblée ce qui ne se rapporte pas à la définition posée.

Troisième étape : la recherche de l'environnement du sujet. Pour chaque terme principal on peut dresser une première liste de mots clés, puis la définition de ceux-ci.

Par la suite on procède à la recherche scientifique proprement dite qui va permettre de constituer le fond de l'appareil scientifique. Un bon appareil scientifique permet des références précises et des exemples riches et pertinents pour la démonstration. A contrario, sans appareil scientifique, la dissertation perd de sa qualité.

De plus cette étape permet de ne rien oublier concernant le sujet. Elle est une condition à la définition de la problématique.

IL EST DONC ESSENTIEL DE BIEN MOBILISER TOUTES SES
CONNAISSANCES POUR CETTE ETAPE.

Lorsque l'on est en examen, on recherche dans ses connaissances personnelles acquises en cours, durant les séances de TD et les recherches personnelles que l'on a pu faire.

Lorsque la dissertation est un exercice à préparer, on utilise toutes les ressources possibles : les notes de cours, la bibliothèque (livres, revues, etc), internet (avec précaution d'usage), etc...

Pour chaque terme principal, on se demande :

- que dit la loi ?
- que dit la jurisprudence ?
- que dit la doctrine ?

On note sur le brouillon les éléments de connaissance mobilisés.

La quatrième étape consiste à classer selon **des rubriques** tous les éléments de l'environnement du sujet. En recherchant ce qui les rapprochent ou les opposent, on les rassemble sous de grandes idées.

Grâce à cette étape, on peut alors voir apparaître sur la base des recherches des idées essentielles qui, une fois confrontées entre elles, vont permettre de définir une problématique.

La problématique et le plan (1/2)

PRESENTATION

I. Le lien entre la problématique et le plan

La problématique et le plan doivent être envisagés ensemble. Les deux forment un tout indissociable. Réfléchir à la problématique, c'est déjà réfléchir au plan. De même, la détermination du plan peut amener à modifier la problématique.

Il en résulte que LA PROBLEMATIQUE ET LE PLAN DOIVENT SE REPONDRE. La problématique est la question que l'on se pose, le « problème juridique », comme le problème de mathématique. Le plan est la réponse que l'on donne à ce problème. Le développement, à l'intérieur du plan, vient éclairer le lecteur sur le chemin parcouru pour arriver à cette conclusion.

La problématique permet la mise en perspective des connaissances. ATTENTION : une dissertation sans problématique n'est pas une dissertation mais c'est un simple exposé. De même, la problématique n'est pas simplement une question, car elle suppose que la réponse, c'est-à-dire la dissertation, soit une démonstration. ON NE PEUT DEMONSTRER EN DISANT SIMPLEMENT CE QUI EXISTE. La problématique doit être plus avancée.

Exemple d'une mauvaise problématique:

Sujet: Le code Civil

Proposition de problématique: « Existe-t-il un code civil ? » Cette problématique est mauvaise, car elle ne permet pas de réponse sous la forme d'une démonstration. Vous ne pouvez démontrer que le Code Civil existe, personne ne songe à le remettre en cause. IL FAUT PROPOSER AUTRE CHOSE

Exemple d'une problématique acceptable

Sujet: Le Code Civil

Proposition de problématique: « Le Code Civil est-il simplement un travail de codification des coutumes françaises ? »

La réponse à cette problématique est bien une démonstration : « Non, le Code civil n'est pas qu'une simple codification des coutumes françaises puisqu'il introduit une vision moderne du droit (I) qui influencera fortement les systèmes juridiques hors de France (II) ». On voit bien que la démonstration est possible est que l'on met en perspective les connaissances.

Il faut donc toujours garder à l'esprit **le lien entre la problématique et le plan** et se souvenir que la problématique adoptera une réponse, le plan, qui doit être basé une démonstration.

II L'adoption d'une problématique

Pour chaque sujet, il y a toujours plusieurs problématiques possibles. Plus le sujet est précis, libellé sous forme interrogative, sous la forme d'une question fermée, plus le choix dans la problématique sera réduit, et vice-versa.

Trois étapes permettent l'adoption d'une problématique

Une première étape consiste à confronter les rubriques. Elles permettent de voir émerger les points récurrents dans l'environnement du sujet. On peut noter alors ce qui semble s'opposer, se rapprocher à l'intérieur. On se pose la question de savoir si la matière permet bien de prendre du recul par rapport à la connaissance, de mettre en perspective les éléments.

Durant cette opération, l'étudiant prendra soin de confronter les rubriques et les sous-ensembles qu'il a pu définir avec le sujet lui-même. Il est donc nécessaire de relire le sujet et de passer en revue les rubriques elles-mêmes. Cette opération permet d'isoler les rubriques qui n'ont qu'un lien indirect, vague, ou peu d'intérêt réel avec le sujet. A l'opposé, les rubriques qui semblent les plus intéressantes et les plus exploitables peuvent être identifiées pour être confrontées. Plusieurs problématiques peuvent émerger, alors il faut en choisir une

Une deuxième étape consiste à formuler la problématique sous une forme affirmative. Pour ce faire on pose la problématique en débutant la phrase par

« Je veux démontrer que... ».

Cette phrase doit être écrite sur le brouillon. On peut retravailler plusieurs fois l'intitulé pour que la problématique soit claire et précise.

Une troisième étape consiste à transformer la forme affirmative en une forme interrogative.

Exemple :

Sujet « Le Code Civil ».

Forme affirmative de la problématique : « Je veux démontrer que le Code Civil est plus qu'une œuvre de codification des coutumes ».

Puis forme interrogative : « Le Code Civil est-il simplement une œuvre de codification des coutumes? »

C'est la forme interrogative qui va apparaître dans le devoir. La forme affirmative qui commence par « Je veux démontrer que » doit rester bien en évidence sur le brouillon et ne jamais quitter l'esprit pendant

La problématique et le plan (2/2)

PRESENTATION

I. L'élaboration d'un plan

RAPPEL : le **plan et la problématique sont liés**. Le point de départ est donc la formulation affirmative de la problématique qui commence par « **Je veux démontrer que....** ». Sur cette idée un plan sera élaboré.

Il convient de se souvenir des éléments qui ont permis d'adopter cette problématique. Comment en est-on arrivé à cette problématique ? Quelles raisons ont motivé ce choix ? On pourra alors dégager **deux idées majeures** qui ont permis à la problématique de s'imposer. A ce stade, les idées du plan ne doivent donc pas être « inventées », rajoutées ou cherchées ailleurs : elles se déduisent de notre cheminement de pensée lors de l'élaboration de la problématique. C'est pour cela, notamment, que la problématique et le plan sont liés.

Exemple :

- Sujet : « Le Code Civil »
- Problématique formulée à l'affirmative « Je veux démontrer que le Code Civil est plus qu'un simple travail de codification des coutumes françaises ».
- Problématique formulée à l'interrogative : « Le Code Civil est il simplement un travail de codification des coutumes françaises ? »
- Base de travail pour élaborer le plan : « Je veux démontrer que le Code Civil est plus qu'un simple travail de codification des coutumes françaises ».
- *Quelles sont les rubriques, les idées qui m'ont fait pensé cela ?* Réponse : une des rubriques s'organisait autour du caractère novateur et révolutionnaire du Code Civil, et une autre rubrique autour de l'importance accordé au Code au-delà des frontières, c'est pour cela que le Code n'est pas qu'une simple codification. On arrive bien à deux idées principales.

Le choix du plan doit être cohérent. L'objectif du plan est avant tout d'organiser les idées de façon logique. Il permet au correcteur, en un coup d'œil, de saisir la pensée de l'étudiant. Plus le plan sera abouti, mais simple et efficace, plus le travail de dissertation sera réussi. A contrario, un plan peu soigné et qui ne respecte pas la méthodologie ruinera totalement le travail de dissertation. Le plan est la colonne vertébrale du devoir.

Il y a plusieurs familles de plan :

- **Le plan chronologique** organise les idées de façon historique. Il est utile lorsque le sujet demande une analyse de l'évolution d'un concept. Il permet la distinction de deux grandes périodes ou deux grandes phases.

- **Le plan de conséquences** regroupe tous les plans qui permettent d'organiser deux volets principaux d'une notion.

Exemple de plan de conséquences :

- conditions / effets
 - qualification/ régime
 - causes / conséquences
- **Le plan d'opposition** permet d'ordonner deux idées qui semblent être opposées soit dans le concept même (par exemple un plan du type « principe / exceptions ») ou dans la qualification donnée dans le titre (par exemple un plan de type « une réforme justifiable / une réforme critiquable »). C'est la traduction sous forme juridique du célèbre plan de type « thèse / antithèse ».
 - **Le plan comparatif** doit être adopté lorsque le sujet demande une comparaison. Dans ce cas il n'est JAMAIS organisé en séparant les deux notions à comparer, mais s'articule, au contraire, autour de deux idées transversales aux deux thèmes.

Exemple de plan comparatif:

Sujet : « La règle de droit et la règle morale ».

Le plan à ne pas faire : I. La règle de droit
II. La règle morale.

Avec ce type de plan la comparaison n'est pas possible.

Un plan possible : I. Deux règles de conduite sociale
II Deux règles a valeur différente

On voit bien que le plan comparatif doit avant tout reposer sur une mise en avant des ressemblances et des différences entre deux notions.

II. La rédaction définitive d'un plan

Le plan de dissertation est apparent dans la copie de dissertation. Il convient de bien le faire ressortir de la copie, en le soulignant, le surlignant, en utilisant une encre différente, ou encore, lorsqu'il est fait à l'ordinateur, en utilisant une police d'une taille différente, etc...

Un plan de dissertation doit toujours répondre à une série de règle formelle :

- **un plan est toujours composé de deux parties**
- **un plan est équilibré**
- **les titres se répondent.** A niveau hiérarchique similaire, la formulation est la même.
- à l'intérieur des titres, pas de ponctuation, pas de verbe conjugués, pas de phrases complètes
- **les titres comportent un élément de qualification.** Sans cet élément, la dissertation devient un simple exposé sans réelle démonstration. Or, le plan est la colonne vertébrale de la dissertation et doit donc permettre une réelle démonstration.

Un plan de dissertation d'un devoir totalement rédigé admet généralement deux ou trois niveaux hiérarchiques :

Exemple d'un plan à trois niveaux hiérarchiques :

Sujet « Le Code civil »

PLAN :

I. l'introduction révolutionnaire d'un nouveau concept du droit par le Code Civil de 1804

A L'unification du droit de la France à l'origine du Code Civil

1. L'insécurité entraînée par la persistance de deux traditions juridiques
2. La réconciliation difficile du droit né de deux traditions juridiques

B L'avènement d'un nouveau droit en France comme conséquence de l'adoption du Code Civil

1. La rupture nette avec le droit de l'ancien régime
2. Le changement radical de la conception du droit

II L'influence sans précédent sur les systèmes juridiques étrangers du Code Civil de 1804

A. La doctrine séduisante du Code comme source unique du droit

1. Une simplification irrésistible du processus d'élaboration de la norme
2. Un modèle adopté dans d'innombrables pays

B. Les solutions attirantes du Code comme choix de société

1. Un modèle économique approprié à la révolution industrielle
2. Un modèle social basé sur la place prépondérante du chef de famille

Parfois, le travail de dissertation juridique se compose uniquement **d'un plan détaillé** en plus de l'introduction. Dans ce cas, en plus des trois niveaux hiérarchiques, des exemples peuvent être rajoutés entre chaque sous partie (entre le titre 1 et le titre 2). C'est ce qu'on appelle l'appareil scientifique « sec » (que l'on reverra plus tard).

L'introduction et la rédaction

PRESENTATION

L'introduction

L'introduction est une partie importante du devoir de dissertation. De part sa fonction, qui est d'amener la problématique puis le plan et en fait, toute la dissertation, mais également de part sa taille. En droit, l'introduction d'une dissertation compte en général pour un tiers du devoir.

Elle permet tout à la fois d'amener le sujet (l'introduire), puis d'amener le lecteur au problème que l'on s'est posé sur le sujet (notre problématique) pour annoncer la réponse qu'on lui donne (le plan qui annonce la dissertation elle-même). La dissertation admet donc une rédaction différente du corps du devoir : ce n'est pas un lieu de démonstration, on ne cherche pas à convaincre le lecteur mais on cherche à l'accompagner vers un point bien précis. **Le but est d'amener le plus naturellement possible le lecteur à se poser la même question -la problématique- que celle qui a été adoptée.**

Ainsi dit-on de l'introduction qu'elle doit suivre une forme « d'entonnoir » : en partant d'idées générales on doit, petit à petit, déboucher avec précision sur le triptyque sujet / problématique / plan. On procède par « vagues » d'éléments constitutifs successifs

L'introduction comprend généralement :

- **Une phrase d'accroche** en relation avec le sujet. Celle-ci peut être composée d'une citation au sens large : un proverbe, une expression mais aussi un extrait d'un article de loi, d'une décision de justice, la citation d'un auteur. Dans ce cas il faut TOUJOURS disposer la citation entre guillemets et faire référence à l'auteur. Exemple : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, Art 1) . La phrase d'accroche peut également être liée à l'actualité, pourvu que l'actualité ait un lien avec le sujet.
- **Mis en perspective du sujet** : l'étudiant peut retracer l'évolution historique liée au sujet, mais également aborder des notions philosophiques ; comparatistes, économiques et sociales. Une fois abordées ici, ces notions ne seront plus développées dans le corps du texte (puisqu'elles ne sont pas juridiques).
- **Rappel du contexte juridique du sujet**. Le sujet doit être remis dans son contexte plus large, on cherche à raccrocher le sujet à son environnement. Si on reprend le sujet portant sur le Code civil, on va d'abord rappeler qu'il existe plusieurs sources de droit, certaines indirectes comme la jurisprudence ou la doctrine, puis d'autres directes comme la loi qui peut prendre plusieurs aspects matériels, et notamment la forme d'un Code. On pourra rappeler qu'il existe aujourd'hui plusieurs types de codes, etc...
- **Rappel de la définition juridique des principaux termes du sujet**. Les définitions doivent être précises, enchaînées dans le corps du devoir, donc dans la rédaction. Il ne faut pas simplement « jeter » les définitions les unes après les autres, mais bien prendre garde à les intégrer dans la rédaction du devoir. On peut donner

plusieurs définitions pour le même thème surtout si celles-ci permettent d'élaborer une définition complète par la suite. Si on s'appuie sur des lexiques, il faut obligatoirement les citer.

- **Délimitation du sujet** : plusieurs problématiques peuvent surgir de l'étude d'un même sujet, mais une seule est envisagée dans le cadre de la dissertation. Il convient donc de justifier ce choix. Dans un premier temps, l'étudiant prendra soin d'éliminer les autres aspects du sujet ou simplement les autres problématiques en annonçant leur possibilité (cela montre que l'étudiant fait un vrai choix et non qu'il a oublié certains éléments). Dans un second temps, l'étudiant peut annoncer clairement la problématique choisie.
- **Annnonce de la problématique** : elle se fait en deux temps : d'abord sous la forme interrogative puis par la réponse qu'on lui donne. LES DEUX SONT INDISOCIABLES et doivent donc être logiquement pensés. De la question dépend la réponse. Par exemple, si la forme interrogative débute par « Dans quelle mesure... ? » La réponse doit commencer par « Dans une certaine mesure / dans une grande mesure » etc... Si la forme interrogative est sous la forme « Est-ce que... ? » la réponse débutera par « *Oui*... ou *Non*... ».
- **Annnonce du plan** : une fois la réponse donnée, on termine l'introduction par l'annonce formelle du plan. ATTENTION : on annonce le plan avec les intitulés EXACTS que l'on a définis pour le plan. Le plan annoncé doit être rigoureusement IDENTIQUES au plan qui apparaît dans la dissertation. Seules les deux premières parties sont annoncées (I et II). L'étudiant veillera à mettre en perspective les deux titres sans se contenter d'une formule du type « nous allons voir dans une première partie, puis dans une seconde... ».

II. La rédaction d'une démonstration juridique

La dissertation juridique est une démonstration. Sur la base de la problématique, l'étudiant démontre une idée. On a pris soin d'écrire sur le brouillon « Je veux démontrer que... », c'est l'objectif de la dissertation. Il ne doit jamais être perdu de vue.

Pour démontrer une idée, on utilise des arguments. Dans une dissertation, il s'agit de **l'appareil scientifique** : ce que dit la loi, ce que dit la jurisprudence, ce que dit la doctrine. Ces éléments, dégagés lors de la mobilisation des connaissances pour définir une problématique, sont utilisés pour illustrer, renforcer et justifier les propos. Le raisonnement à suivre et alors **un raisonnement de type syllogisme**, avec conséquence : l'appareil scientifique est le point de départ permettant de démontrer l'idée retenue. A ce stade, dans son expression, l'étudiant utilisera notamment des mots de liaison de type « comme, si, donc, résultant de, en conséquence, etc... ». Dans une dissertation, toute idée avancée doit s'appuyer sur un élément de l'appareil scientifique.

Il ne faut pas partir dans tous les sens mais plutôt exploiter **une idée par sous division**. Si un paragraphe comporte plusieurs idées, alors on revient à la ligne et on peut introduire les idées en les classant, avec des mots du type « premièrement, deuxièmement, troisièmement » ou encore « tout d'abord, ensuite », « au début, à la fin » (pour une évolution historique), etc...

Le développement suit donc le plan, et rien que le plan. Chaque idée doit être exposée et conçue comme faisant partie d'un plus grand ensemble : la sous partie, la

partie, la dissertation elle-même. L'étudiant doit perpétuellement se souvenir de ce qu'il a déjà écrit et de ce qu'il veut écrire par la suite. Les idées peuvent ainsi s'enchaîner les unes aux autres et former un tout global et cohérent.

L'épreuve d'examen – le devoir à la maison

PRESENTATION

I Savoir gérer son temps

En général, les épreuves d'examen pour lesquelles il est proposé aux étudiants de dissenter sont d'une durée de **3 heures**.

Ces trois heures peuvent être utilisées comme suit :

30 minutes pour effectuer le travail préparatoire	Moins d'une 1h30 pour le travail au brouillon (1h25)
10 minutes pour définir une problématique	
15 minutes pour définir un plan détaillé	
30 minutes pour écrire l'introduction entièrement au brouillon	Un peu plus d'1h30 pour le travail au propre et la relecture
20 minutes pour recopier l'introduction au propre	
Un peu plus d'heure pour la rédaction du développement	
5 minutes pour relire attentivement la copie et procéder aux corrections	

Ce ne sont là que des indications. Certains étudiants écrivent plus vite, d'autres plus lentement. ATTENTION : l'introduction est la seule partie du devoir qui est entièrement écrite sur le brouillon. Il est impossible d'écrire tout le corps du devoir au brouillon, cependant plus le plan retenu sera détaillé au brouillon, plus le développement sera facilement réalisable.

II. L'importance d'une présentation claire

La présentation générale de la dissertation doit être soignée. Il ne faut pas s'y méprendre : un travail clairement et soigneusement présenté démontre un esprit clair et ordonné, et vice-versa. Ainsi :

- **la dissertation doit être aérée.** Une marge doit toujours être laissée sur un des bords de la feuille et l'écriture doit être assez espacée. De même, l'écriture en soi doit être lisible. On écrit généralement à l'encre bleue ou noire. La couleur est réservée pour les titres du plan, sauf le rouge, pour la correction. La calligraphie doit être particulièrement soignée. Une écriture lisible est un signe de politesse envers le lecteur.
- **le style doit permettre une lecture facile.** Il est recommandé de faire une phrase par idée, et si possible des phrases courtes avec des temps simples. Il est important à ce titre de bien maîtriser la langue. Cette maîtrise passe par l'orthographe. ATTENTION : certains professeurs enlèvent un point par faute d'orthographe ! Par ailleurs une dissertation n'est jamais écrite avec « je » mais toujours dans un style indirect. L'emploi du « on » est accepté. Les abréviations ne sont pas acceptées, on cite toujours en entiers (par exemple, on ne dit pas C.de.cass. pour Cour de Cassation)
- Les titres sont **apparents, soulignés**.
- Il convient de faire des **transitions** (« chapeaux ») entre les différentes parties et sous divisions pour annoncer ce qui va être traité.

Le brouillon doit donc être utilisé pour :

- le travail préparatoire (une ou deux feuilles)
- la problématique et le plan détaillé (une feuille ou deux)
- la rédaction intégrale de l'introduction (deux feuilles voire plus).

ATTENTION : les feuilles de brouillons ne sont jamais ramassées et ne peuvent pas être corrigées. Elles ne doivent pas, sauf si demandé, être produites avec le devoir. C'est uniquement la copie finale qui compte.

La première page du devoir doit rester vierge et comporter uniquement l'identification du candidat (nom, prénom, année, voire le groupe de TD) ainsi que de l'épreuve (matière, date de l'épreuve, sujet demandé ou choisi). **La dissertation commence sur la seconde page.** Chaque page est numérotée avec mention du numéro de page de la copie et du nombre total de page.

Une dissertation fait généralement **entre 5 et 8 pages**, soit en moyenne deux copies doubles, mais jamais plus de deux copies doubles + un intercalaire. Un travail trop long démontre le manque d'esprit synthétique de l'étudiant. A l'inverse, un travail trop court n'est pas un gage de sérieux.

III Règles spécifiques pour le devoir effectué à la maison

Un devoir fait à la maison doit comporter très clairement **les références des ouvrages** et sites utilisés. La dernière page du devoir sera donc composée d'une **bibliographie** sommaire. ATTENTION : toute utilisation d'une partie d'un livre, revue, site ou ressource sans l'indiquer constitue **UNE FRAUDE**.

De même, le **PLAGIAT** est sévèrement sanctionné. Chaque année, des étudiants pressés recopient purement et simplement des passages entiers trouvés sur internet ou dans les livres. Il est très facile de repérer ces passages. La note sera alors de **0** et aucune clémence ne sera accordée.

RESSOURCES ET BIBLIOGRAPHIE COMPLEMENTAIRES

- Sarah BROS, François-Xavier GRIGNON-DERENNE, « Méthodes d'exercices juridiques », Paris, 1996, Ed. Francis Lefebvre,
- Marie-Anne COHENDET, « Les épreuves en Droit public – conseils et modèles », Paris 2009, LGDJ, collection les Méthodes du Droit, 4^{ème} édition
- Patrick COURBE, Chantal DIJON-GALLAIS, « Guide des études de droit », Paris, 1991, Dalloz
- Isabelle DEFRENOIS-SOULEAU, « Je veux réussir mon droit – Méthodes de travail et clés du succès », Paris, 2007, Dalloz, 6^{ème} édition
- Gilles GOUBEAU, Philippe BIHR, « Les épreuves écrites en droit civil », Paris, 2001, LGDJ, Coll. Méthodologie 9ème ed
- Jean-Pierre GRIDEL, « La Disseration, le cas pratique et la consultation en droit privé – méthodes, illustrations », Paris, 1996, Dalloz, coll. Méthodes du Droit, 4^{ème} édition.
- Frédéric Jérôme PANSIER, « Méthodologie du droit », Paris, 2009, Lexis Nexis Litec, Coll. Objectif Cours Licence, 5^{ème} ed.
- Alain SERIAUX, « Le commentaire de textes juridiques – Arrêts et jugements », Paris, 1997, Ellipses.
- Jean-Louis SOURIOUX, Pierre LERAT, « Méthodes du droit – l'analyse de texte – méthode générale et applications au droit », Paris, 1992, Dalloz, 3^{ème} ed.
- « Lexique des termes juridiques », Paris, 2003, Dalloz, 10^{ème} ed.